COMMUNE DE MONTPEZAT

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Compte rendu de Séance Ordinaire
du 2 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux novembre à neuf heures, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le vingt-neuf octobre s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mr. David FLEURY, Mr CABAS Gérard, Mr ROSSI Tino, Mme BORDES Christine, Mr SOULIÉ Cédric, Mr GODEAS Philippe, Mme RALLIER Kelly, Mme REY Patricia, Mme BOUCHET Stéphanie, Mr BENOIST Cyril.
Excusés : Mme CALVET Audrey et Mr RIEUCOS Geoffrey

Secrétaire de Séance : Mr SOULIÉ Cédric

Ordre du jour :

Délibérations :

- Etude de la demande de mise en place d'un distributeur à casier pour la famille Godeas et de la prise en charge des coûts de l'électricité,
- Visite du bâtiment de l'IME.

&&&&&&&&&&&&

Délibération 48/2024

Etude de la demande de mise en place d'un distributeur à casier pour la famille Godeas et de la prise en charge des coûts de l'électricité

Publié le 5novembre 2024
Transmis à la Préfecture le
5 novembre 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la famille Godeas qui a soumis une demande pour installer un distributeur à casier, principalement destiné à la vente de plats préparés par leur restaurant « Le Panorama de Laparade » avec dix casiers en location réservés aux producteurs locaux uniquement de Montpezat

Monsieur Godeas présente le projet qui avec l'objectif du distributeur et les services proposés aux habitants.

Mme le Maire demande à M. Godeas de sortir de la salle du conseil pendant la discussion qui va avoir lieu entre élus.

Mme le Maire ajoute qu'en plus de la demande de mise en place du distributeur, une demande a également été faite afin que la commune

prenne en charge les frais d'électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable à la famille Godeas pour la mise en place d'un distributeur à casier au niveau de la Place Olivier Lebrère.

Donne un avis favorable pour la prise en charge par la commune des frais d'électricité à hauteur de 50 € maximum par mois.

&&&&&&&&&&&&

Délibération 49/2024

Visite du bâtiment de l'IME

Publié le 5novembre 2024
Transmis à la Préfecture le
5 novembre 2024

Le conseil Municipal a effectué une visite du bâtiment de l'Institut Médico-Éducatif (IME) en vue du futur achat que la mairie envisage de faire pour transférer l'école actuelle dans ces lieux mais également se rendre compte sur place du potentiel global pour d'autres projet…

Cette visite a pour but, sur la partie scolaire, d'évaluer les installations, discuter de potentielles améliorations et se familiariser avec le fonctionnement de l'établissement.

État des lieux : Les participants à cette visite ont pris note de l'état actuel des infrastructures, des équipements (cantine) et des différentes salles et bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **sur la partie des toilettes pour les maternelles (WC)** – de ne pas casser les cloisons des toilettes mais simplement de sortir les portes,

Décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

- **la fermeture d'une cloison sur le couloir au niveau des salles des maternelles**
-

Suggestions d'améliorations : Lors du prochain Conseil Municipal il sera pris notes des diverses propositions d'améliorations notamment sur la partie scolaire.

&&&&&&&&&&&&

&&&&&&&&&&&&

Fin de séance à 11 heures 30

Mme SEIGNOURET
(Maire)

Mr SOULIE
(Secrétaire de Séance)

Mr CARREGUES

Mr CABAS

Mr ROSSI

Mr FLEURY

Mme CALVET
(Excusée)

Mme BOUCHET

Mme BORDES

Mme RALLIER

Mr RIEUCOS
(Excusé)

Mr BENOIST

Mme REY

Mr GODEAS

n° Délibération	Objet de la Délibération
48/2024	Etude de la demande de mise en place d'un distributeur à casier pour la famille Godeas et de la prise en charge des coûts de l'électricité
49/2024	Visite du bâtiment de l'IME